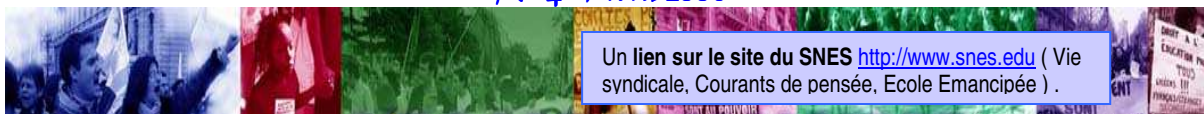


# - EE Infos SNES -

Bulletin des élus de la tendance Ecole Emancipée au Bureau National du SNES  
N° 4 - Avril 2006



Un lien sur le site du SNES <http://www.snes.edu> ( Vie syndicale, Courants de pensée, Ecole Emancipée ) .

## Edito

Le gouvernement a retiré le projet de CPE sous la pression de la mobilisation sociale. C'est une victoire qui en appelle d'autres. Le gouvernement a reculé mais de nombreux combats sont encore à remporter, la Loi sur « l'égalité des chances » comporte bien des reculs sociaux : apprentissage à 14 ans, travail de nuit des enfants de quinze ans, sans compter toutes les réformes enclenchées par le Ministère de l'Education Nationale concernant les ZEP, la baisse des postes aux concours et la suppression de milliers de postes en établissement. Puis vient la circulaire de rentrée...

Désormais, nous devons nous appuyer sur cette incroyable mobilisation pour organiser des Etats Généraux de la Jeunesse, construire des revendications communes et approfondir les débats suscités par notre mobilisation : ce n'est pas en précarisant la jeunesse qu'on lui donne de l'espoir, mais en lui accordant les mêmes droits que pour tous les salariés : des salaires décents et enfin, des emplois stables. Contre le CPE et pour le CDI ! Pour une formation initiale de qualité !

La victoire est possible, nous l'avons prouvé !

Le 11 Avril, 16 heures

## **EDUCATION PRIORITAIRE : U&A SNES ne semble pas mesurer la gravité de la situation**

Des analyses très justes ont été développées dans l'US : le titre « Collèges ambition réussite : laboratoire de déréglementation » de la dernière US mag est bien l'indice d'une lecture avisée de la pseudo relance des ZEP. Mais c'est tout. La direction U&A nationale dénonce, certes, mais s'arrête là, en chemin.

Sur le terrain, dans le 93, à Nice, à Nantes, au Havre, les mobilisations se multiplient : les collègues s'organisent en collectifs, en coordinations. Ils refusent la nouvelle donne de l'éducation prioritaire et mènent des actions dans ce sens. La lutte est particulièrement acharnée en ce qui concerne les EP1.

Malheureusement, cette lutte, c'est établissement par établissement qu'elle se mène. La direction U&A serait-elle tombée dans le piège de De Robien ? Le ministre a sérié les attaques, les coups ont porté surtout sur les 249 EP1. En laissant la responsabilité des actions au local, le Snes n'est pas à la hauteur de l'attaque. Car l'attaque est globale, ne nous y trompons pas. Qui peut croire que la bivalence, la polyvalence, les services partagés école-collège, le profilage, ... toutes ces menaces sur notre statut, qui peut croire qu'elles s'arrêteront à la porte des EP1 ? Sans parler de toutes les régressions en ce qui concerne les contenus (école au rabais centrée sur le socle, éviction précoce vers l'apprentissage junior, ...). C'est un système ultra sélectif qui se met en place, et ce qui est expérimentation pour le moment a vocation à s'étendre. C'est l'ensemble du système éducatif qui est sur la sellette.

**« Refuser de mettre en place la déréglementation », comme le préconise l'article de l'US, c'est concrètement :**

- **refuser de participer aux réunions et d'établir les besoins en terme de compétences pour les élèves**
- **boycotter les réunions des comités exécutifs qui établissent les lettres de mission pour les profs référents**
- **se battre contre le profilage des postes, la hiérarchie intermédiaire que représentent les profs référents, et appeler à ne pas candidater sur ces postes**
- **exiger le déclassement « ambition réussite », refuser le label et la déréglementation qu'il entraîne.**

Ce sont des réponses claires et des consignes précises pour les luttes à mener au niveau local : le SNES doit impulser ces luttes et proposer des mots d'ordre nationalement, comme il le fait lors des périodes de DGH.

*A attaque globale, réponse globale : si nous ne menons pas, au niveau national, la bataille impulsée par les collègues dans leur établissement, si nous les laissons isolés dans leur lutte (et parfois isolés géographiquement : difficile de mener la bataille quand il n'y a qu'un ou deux EP1 pour toute une académie), alors on pourra dire que De Robien a bien joué ! Et que le Snes n'a rien fait pour éviter que ce laboratoire de déréglementation ne soit étendu et généralisé.*

## **Note sur la circulaire de rentrée**

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/13/MENE0600903C.htm> )

Cette circulaire marque le retour en force de la loi Fillon, et surtout son application concrète au forceps, aggravée, ici ou là, par la touche De Robien (dès le préambule, on rappelle le dispositif de remplacements de courte durée, par exemple) ; elle s'inscrit totalement dans le cadre de la LOLF, et réaffirme qu'il s'agit à présent d'un « pilotage par la performance » mobilisant toute la hiérarchie : inspecteurs, chefs d'établissements et... directeurs d'écoles. Elle insiste lourdement sur l'apprentissage et « l'éducation à l'orientation » qui pèsera gravement sur les horaires aux dépens des disciplines. Enfin, elle s'inscrit résolument dans le cadre européen et fait fréquemment référence aux « compétences-clés » définies par le CSEE.

### **PRIORITES AFFICHEES**

- ❑ 1<sup>er</sup> degré : on rappelle l'importance de la lecture (assortie d'injonctions pédagogiques se référant à la circulaire De Robien « Apprendre à lire » !), et dans une moindre mesure, des maths et TICE. On insiste sur la nécessité de l'évaluation en début de CE1. Même chose pour le PPRE qui sera mis en place **SANS MOYENS** : « *la mise en place du PPRE sera assurée par l'optimisation des moyens actuellement consacrés à l'expérimentation des CP dédoublés (CP dont, par ailleurs, le texte reconnaît l'importance pour l'acquisition de la lecture) et par la mobilisation des enseignants spécialisés des réseaux d'aide existants (...)* ». L'élève sera suivi par un « livret scolaire de compétences ».
- ❑ Collège : 2 priorités, le socle et l'orientation : « *le collège doit conduire chaque élève à acquérir les connaissances et compétences du socle commun et à préparer son orientation. Pour ce faire, les équipes éducatives disposent de différents dispositifs d'aménagement des parcours (...)* ». Comme pour le 1<sup>er</sup> degré, on retrouve la nécessité des évaluations (entrée en 6<sup>ème</sup>), et la mise en place des PPRE, financés, cette fois, par le redéploiement des 2 heures non affectées en 6<sup>ème</sup> ! Priorité aussi aux langues : sections européennes, augmentation du nombre de germanistes (+20%) et implantation de classes de chinois en ZEP.
- ❑ Pour l'éducation prioritaire (tous les établissements, et non les seuls EP1) : ajouter les bourses au mérite, l'opération « objectif stages », l'école ouverte, la liaison école-parents, la création de 200 dispositifs relais, et « l'accompagnement » attentif de l'IPR.
- ❑ Voie professionnelle : un long paragraphe y est consacré. Priorité à l'apprentissage, à l'opération « objectif stage », au tutorat, à la MGI (Mission générale d'insertion), au label « lycée des métiers », à la rénovation des BEP.
- ❑ Lycées généraux : développer les études scientifiques, et accroître le nombre de filles. Paragraphe très peu développé (rappel des changements de programmes, peu de nouveautés).

### **CONTENUS**

- ❑ Prédominance du socle commun, dès la 2<sup>ème</sup> ligne du chapitre « 1<sup>er</sup> degré » ; surtout, le socle constitue le titre du chapitre consacré au collège (comme si l'enseignement du collège, à présent, se limitait à cela !) : « *Au collège, maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun* ».

### **DEREGLEMENTATION, DISPOSITIFS DEROGATOIRES**

- ❑ Alternance au collège : insistance moins grande que l'an passé (il faut dire que l'apprentissage junior est la mesure-phare qui supplante l'alternance), mais existe néanmoins.
- ❑ 3<sup>ème</sup> d'insertion : étaient censées disparaître avec mise en place de la nouvelle 3<sup>ème</sup> ; finalement, ces classes demeurent pour les élèves « *en trop grande difficulté* ». On nous avait promis une 3<sup>ème</sup> unique et on assiste donc à un empilement de différentes 3<sup>ème</sup> : 3<sup>ème</sup> classique, 3<sup>ème</sup> DP3, 3<sup>ème</sup> DP6 (en LP) et 3<sup>ème</sup> I...
- ❑ Valorisation à outrance de l'apprentissage à tous les niveaux, (« *les documents destinés aux familles et aux élèves en matière d'information et d'orientation prévoient explicitement le choix de l'apprentissage* ») et mise en place de l'apprentissage junior.
- ❑ Autonomie renforcée des établissements : soumis à des contrats d'objectifs dans le cadre de la LOLF ; engagés également à expérimenter au maximum, sans contrôle des autorités académiques une fois l'inscription des actions dans le projet d'établissement !
- ❑ EP1, réseaux « ambition réussite » : on en compte bien 249, mais la déréglementation ici n'est pas visible ! La description du dispositif fera l'objet d'une circulaire ultérieure !

## CE QUI CHANGE

- ❑ Segpa : élèves admis désormais sur décision de l'IA-DSDEN, après avis de la commission départementale.
- ❑ Adaptation des programmes pour le socle (dans quelle mesure ?) : « *Les éléments constitutifs du socle seront déclinés pour chaque cycle et chaque année de la scolarité dans le cadre d'une adaptation des programmes* »
- ❑ Note de vie scolaire (prévue en 3<sup>ème</sup> par la loi Fillon) : à chaque trimestre, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Prise en compte pour l'obtention du brevet ! Conception réactionnaire d'une éducation à la responsabilité (cette note en est le premier outil) qui passe par la crainte de la sanction...
- ❑ Loi sur le handicap 2005 : long paragraphe sur UPI, AVS, enseignants « référents », mise en place du *projet personnalisé de scolarisation*.
- ❑ Organisation des enseignements : en langues vivantes, on pousse à généraliser les groupes de compétences (conformément au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), en distinguant oral et écrit ! (alors qu'aucun bilan n'a été tiré des expériences menées jusque-là).
- ❑ Pilotage pédagogique de l'EPL : le titre « *Conforter le pilotage de l'EPL : installer le conseil pédagogique, élaborer le projet d'établissement, expérimenter et contractualiser* ». On retrouve donc le conseil pédagogique prévu par la loi Fillon (alors qu'aucun décret n'est sorti à ce sujet ; théoriquement, pas de mise en place sans décret d'application !). Ce conseil est prévu pour « *coordonner les enseignements, la notation et l'évaluation des activités scolaires. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement* ».
- ❑ Pour lutter contre la violence, retour du policier référent dans les établissements (modalités de présence arrêtées par le CA).
- ❑ Quatre dispositifs lourds, interdisciplinaires, dans la rubrique « prévenir la violence et développer l'éducation à la responsabilité » : mixité, écologie, conduites à risques, sécurité au travail (!)...

## CE QUI N'EST PAS CITE

- Contenus : disparition, dans les priorités affichées, des disciplines de « culture générale » au primaire (on ne parle plus de sciences, d'Histoire, de géographie, d'éducation artistique...); disparition de toute la circulaire de l'EPS (jamais citée) et de l'UNSS ; aucune mention des IDD. Plus rien sur le contenu culturel en langues vivantes.
- Personnels : importance rappelée de l'orientation (ex : 1 entretien par an en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup> en ZEP), mais aucune mention de COPsy ; un long paragraphe sur la violence, mais aucun personnel d'encadrement (la police ! vision répressive, et non préventive) ; rappel de l'éducation à la santé, du rôle des CESC, mais aucun personnel social ou infirmier...

### ***Cette circulaire est bien la mise en application de la loi Fillon :***

***Education au rabais (socle), déréglementation généralisée (autonomie des établissements) , hiérarchie intermédiaire qui préfigure les carrières au mérite (conseil pédagogique, pouvoir accru des chefs d'établissements), éviction systématique des élèves en difficulté scolaire (apprentissage junior), individualisation des parcours (PPRE, bourses au mérite), renforcement du volet répressif et importance du « savoir être » (policier référent au collège, note de vie scolaire), ghettoïsation et relégation des établissements EP1 (la déréglementation que ce dispositif comporte fera l'objet d'une circulaire à part).***

***Au-delà, ce n'est que le reflet d'une conception rétrograde de l'éducation, tout entière au service d'une économie de marché qui demande avant tout au système scolaire de garantir soumission et employabilité.***